



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel	Monsieur Victor Boulay	Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Diane Thibault	Monsieur Pier-Carl Bédard	Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

**ORDRE DU JOUR**

1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2018
  - 1.5 Approbation du rapport financier 2018
  - 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019
  - 1.7 Municipalité de Lac-des-Plages – demande d'appui – Chemins à double vocation
  - 1.8 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Achat d'un ordinateur portable
  - 2.3 Autorisation de paiement – Premier versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier
  - 2.4 Autorisation de paiement – Fabrique de Montpellier



- 2.5 Autorisation de paiement – Deveau Avocats
- 2.6 Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l’audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l’année 2018
- 2.7 Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l’audit et la préparation du rapport financier pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2019
- 2.8 Autorisation de payer Monsieur Donald Viau
- 2.9 Demande de remboursement – Comité de Bienvenue
- 2.10 Année financière 2018 - Appropriation à l’excédent de fonctionnement affecté « Politique familiale »
- 2.11 Année financière 2018 – Transfert vers les excédents de fonctionnements affectés
- 2.12 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- 2.13 Renouvellement du bail de la clinique médicale
- 2.14 Renouvellement du bail de la Maison des jeunes
- 2.15 Questions du public
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
- 3.2 Embauche d’un pompier à temps partiel
- 3.3 Soumission de Zone Garage Ottawa
- 3.4 Questions du public
- 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
- 4.2 Entente et autres formalités découlant de l’appel d’offres pour l’octroi d’un contrat de fourniture de luminaires de rue au del avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
- 4.3 Mandat à l’ingénieur de la MRC de Papineau
- 4.4 Rénovation du local de la bibliothèque
- 4.5 Questions du public
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 5.1 Aqueduc
- 5.2 Questions du public



6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
  - 6.2 Procès-verbal des réunions du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
  - 6.3 Demande de dérogation mineure – Matricule 0579-31-6291
  - 6.4 Congrès annuel 2019 de La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
  - 6.5 Formation de La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – La gestion des lacs et des cours d'eau
  - 6.6 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Programme de soutien pour la mise à jour de la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) – Demande de prolongation au secrétariat aux aînés
  - 7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Fabrique de Montpellier
  - 7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – Fabrique de Montpellier
  - 7.4 Rédaction de la mise à jour de la Politique Familiale et Municipalité Amie Des Aînés (PFM-MADA)
  - 7.5 Pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA)
  - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Lettre de remerciement
  - 10.2 Travaux du Ministère en préparation
  - 10.3 Terrain – Rue Réal
  - 10.4 Terrain – 18 rue Jean
  - 10.5 Demande de commandites – Atelier FSPN
  - 10.6 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

**2019-04-082**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente assemblée.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.3 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-04-083**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant en retirant le point suivant :

1.7 Municipalité de Lac-des-Plages – demande d'appui – Chemins à double vocation

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.4 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2018**

Monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., présente le rapport financier 2018.



## **1.5 Approbation du rapport financier 2018**

**2019-04-084**

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le rapport financier 2018, tel que présenté par Monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc..

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019**

**2019-04-085**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.7 Municipalité de Lac-des-Plages – demande d'appui – Chemins à double vocation**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **1.8 Questions du public**



## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

2019-04-086

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-04.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 février au 23 mars 2019 totalisant 104 802,67 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, totalisant 49 985,81 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.2 Achat d'un ordinateur portable**

**2019-04-087**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur du service de l'urbanisme et de l'environnement était désuet;

CONSIDÉRANT la soumission no 1060 de MC Informatique pour un Lenovo Thinkcentre au montant de neuf cent cinquante dollars (950 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'achat et le paiement de la facture no 1500 à MC Informatique.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.3 Autorisation de paiement – Premier versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier**

Madame la conseillère Ghislaine Jean se retire de la table du conseil à 19 h 51.

**2019-04-088**

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de douze mille dollars (12 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier lors du budget 2019;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des loisirs le 19 mars 2019, demandant un premier versement de six mille dollars (6 000 \$) pour ses activités et sa gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de six mille dollars (6 000 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Madame la conseillère Ghislaine Jean revient à la table du conseil à 19 h 53.

## **2.4 Autorisation de paiement – Fabrique de Montpellier**

**2019-04-089**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2017-01-018 – *Acquisition du terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère*, la Municipalité a accordé une somme de douze mille dollars (12 000 \$) pour l'acquisition d'un acte de servitude;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipulait que trois mille (3 000 \$) serait versé chaque année à compter de la signature de l'acte et ce pendant 4 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de trois mille dollars (3 000 \$) pour l'année 2019 à la Fabrique de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.5 Autorisation de paiement – Deveau Avocats**

**2019-04-090**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu avec Deveau Avocats un contrat de services professionnels pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT la facture no 124 au montant de vingt-deux mille huit cents dollars (22 800 \$) plus les taxes applicables;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 124 à Deveau Avocats.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2.6 Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2018**

**2019-04-091**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil, autorise le paiement de la facture numéro 19-301 de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour la somme de onze mille neuf cent trente-cinq dollars (11 935 \$) plus les taxes applicables, pour la préparation et l'audit du rapport financier 2018, la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2.7 Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019**

**2019-04-092**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission en date du 5 mars 2019 de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 pour la somme de onze mille sept cent cinquante dollars (11 750 \$) plus les taxes applicables;

QU'à ce montant s'ajoute les travaux d'audit relatif au Programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) au taux horaire de cent trente-cinq dollars (135 \$) de l'heure plus les taxes applicables;



ET QU'à ce montant s'ajoute la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 au montant de trois cents dollars (300 \$) plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.8 Autorisation de payer Monsieur Donald Viau**

**2019-04-093**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Viau a effectué une surveillance les 2 et 3 février dernier au Lac Croche dans le cadre de l'activité de la Coopérative des Forêts et des Gens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de trois cent soixante dollars (360 \$) à Monsieur Donald Viau.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.9 Demande de remboursement – Comité de Bienvenue**

**2019-04-094**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le paiement de vingt-cinq dollars et soixante-treize cents (25,73 \$) payé par le chèque no 14689 dans le cadre des dépenses reliées au Comité de Bienvenue.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.10 Année financière 2018 - Appropriation à l'excédent de fonctionnement affecté « Politique familiale »**

**2019-04-095**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2018, certaines activités ont été réalisées et que les montants requis n'étaient pas prévus au budget régulier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des montants engagés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le transfert budgétaire au montant de mille six cent vingt-sept dollars (1 627 \$) au cours de l'année 2018 soient appropriées au surplus affecté « Politique familiale » au 31 décembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.11 Année financière 2018 – Transfert vers les excédents de fonctionnements affectés**

**2019-04-096**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Municipalité a affecté certains montants à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certains montants à des ouvrages définis ou à des immobilisations qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine les transferts de son surplus accumulé non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté ci-dessous :

Aqueduc et trottoir	9 420,58 \$
Premiers répondants	7 970,28 \$
Comité consultatif culture et patrimoine	602,20 \$

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.12 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables**

**2019-04-097**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée par Recyc-Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 conformément au règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.13 Renouvellement du bail de la clinique médicale**

**2019-04-098**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé avec madame Marie-Claude Rioux, médecin, un bail d'une durée d'un an renouvelable chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est venu à échéance le 31 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Tibault

ET RÉSOLU QUE le bail de Madame Marie-Claude Rioux, médecin soit reconduit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 au montant de mille deux cents dollars (1 200 \$) annuellement aux mêmes conditions.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.14 Renouvellement du bail de la Maison des jeunes**

**2019-04-099**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé avec Prévention César Petite-Nation, un bail d'une durée d'un an renouvelable chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est venu à échéance le 31 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le bail de Prévention César Petite-Nation soit reconduit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 au montant de deux mille sept cents dollars (2 700 \$) annuellement aux mêmes conditions.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.15 Questions du public**

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de mars 2019.

#### **3.2 Embauche d'un pompier à temps partiel**

**2019-04-100**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Jonathan Lachance de joindre la brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lachance est un atout puisqu'il sera présent sur le territoire pour répondre aux appels de jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique de procéder à son embauche pour une période d'évaluation de 6 mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victoir Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de monsieur Jonathan Lachance à titre de pompier à temps partiel conditionnel à la réussite de la période d'évaluation de 6 mois;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.3 Soumission de Zone Garage Ottawa**

**2019-04-101**

CONSIDÉRANT la soumission no 506 de Zone Garage Ottawa en date du 8 mars 2019 au montant de onze mille six cents dollars (11 600 \$) plus les taxes applicables pour recouvrir le plancher de la caserne de polyurea et flocon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission et autorise le paiement à Zone Garage Ottawa.

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le transfert budgétaire suivant :

<b>Montant</b>	<b>Du poste</b>	<b>Description</b>	<b>Au poste</b>	<b>Description</b>
8 000 \$	59 11000	Excédent fonctionnement non affecté	02 22000 522	Entretien édifice

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.4 Questions du public**



## **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mars 2019.

### **4.2 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au del avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

**2019-04-102**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des conditions du Contrat, la Municipalité de Montpellier doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier souhaite bénéficier des conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Montpellier pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Stéphane Séguin, maire soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Montpellier de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.3 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Papineau**

**2019-04-103**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des voies publiques sont prévus sur le territoire de la Municipalité au courant de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux excèdera trois milles (3 000 \$) et que par conséquent des plans et devis signés et scellés par un ingénieur sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau offre un service d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour effectuer des plans type et devis pour la réalisation des travaux de réfection des voies publiques sur le territoire de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**





#### **4.4 Rénovation du local de la bibliothèque**

**2019-04-104**

CONSIDÉRANT QUE le local de la bibliothèque nécessite un rafraîchissement dont notamment peindre les murs, procéder au remplacement des revêtements du plancher et du plafond;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être effectués en régie par nos employés municipaux durant l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi un budget maximal de cinq mille dollars (5 000 \$) pour la rénovation du local de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.5 Questions du public**

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.1 Aqueduc**

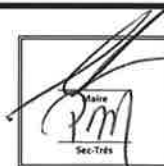
Monsieur le conseiller Jean-Guy Périard donne des informations au public sur la consommation d'eau du réseau d'aqueduc.

#### **5.2 Questions du public**

### **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de mars 2019.



## **6.2 Procès-verbal des réunions du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 11 février 2019.

### **6.3 Demande de dérogation mineure – Matricule 0579-31-6291**

**2019-04-105**

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait de régulariser le dossier en lien avec l'article 4.3.1 du règlement de zonage 12-2000 – Ouvrages interdits;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation devra rencontrer les exigences du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 078-2006, Annexe 3, Article 3.2. d;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette dérogation permet de régulariser le permis no 2008-00255 émis en 2008 pour la galerie;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette dérogation permet de régulariser le permis émis le 12 juin 1989 pour la remise, sans numéro de référence;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation doit respecter le règlement 16-2000 concernant les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande de dérogation mineure pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE suite à l'analyse de cette demande de dérogation, le CCUE recommande d'accepter le volet de la dérogation portant sur la galerie, afin de régulariser le permis no. 2008-00255;

QU'EN ce qui concerne le volet de la remise et afin de respecter le RCI 078 2006, Annexe 3, Article 3.2 d), le CCUE recommande de déplacer la remise existante à plus de cinq mètres de la ligne des hautes eaux dans la bande de protection riveraine;

ET QUE le CCUE recommande de revitaliser l'emplacement actuel de la remise.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **6.4 Congrès annuel 2019 de La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)**

**2019-04-106**

CONSIDÉRANT le congrès annuel 2019 de la COMBEQ qui se tiendra les 2, 3 et 4 mai prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès porte directement sur le travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement et que les ateliers présentés lors de ce congrès sont un atout pour l'inspecteur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Jonathan Lachance d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de six cent vingt dollars (620 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Monsieur Jonathan Lachance à participer à cette formation;

QUE ce conseil autorise le paiement à la COMBEQ;

ET QUE les frais de déplacement et d'hébergement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.5 Formation de La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – La gestion des lacs et des cours d'eau**

**2019-04-107**

CONSIDÉRANT QU'une formation de la COMBEQ sur la Gestion des lacs et des cours d'eau à lieu à Gatineau les 16 et 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour Monsieur Jonathan Lachance, inspecteur en bâtiment et environnement et Monsieur Gilbert Brosseau, directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de cinq cent soixante et un dollar et quarante-six cents (561,46 \$) plus les taxes applicables pour l'inspecteur en bâtiment et environnement et huit cents trois-huit dollars (838 \$) plus les taxes applicables pour le directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Jonathan Lachance, inspecteur en bâtiment et environnement et Monsieur Gilbert Brosseau, directeur du service des travaux publics à participer à la formation La gestion des lacs et des cours d'eau;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.6 Questions du public**

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Programme de soutien pour la mise à jour de la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) – Demande de prolongation au secrétariat aux aînés**

**2019-04-108**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille depuis 2016 à développer une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la remise de reddition de comptes au Secrétariat aux aînés est fixée au 22 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'entre autres choses, la tenue des élections municipales à l'automne 2017 a entraîné des délais relativement à la nomination d'un élu responsable des questions aînées au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certaines étapes restent à être effectuées afin de compléter la démarche;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces délais, une reddition de comptes satisfaisante au 22 février n'était pas envisageable;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de demander une prolongation en fixant la date de reddition de comptes au 27 septembre 2019;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise, Madame Manon Lanthier, la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander, pour et au nom de la municipalité de Montpellier, le report de la reddition de compte au 27 septembre 2019 au Secrétariat aux aînés;

ET QUE Madame Manon Lanthier soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QU'une copie de la présente soit transmise au Secrétariat aux aînés.

**Adoptée à l'unanimité.**



## **7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Fabrique de Montpellier**

**2019-04-109**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 11 mars de Madame Suzanne Carrière, présidente de la Fabrique de Montpellier, pour la gratuité du centre communautaire les vendredis 17 mai et 18 octobre 2019 afin d'y tenir leur souper-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité du centre communautaire les vendredis 17 mai et 18 octobre 2019 à la Fabrique de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – Fabrique de Montpellier**

**2019-04-110**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 11 mars de Madame Suzanne Carrière, présidente de la Fabrique de Montpellier, pour la gratuité du centre communautaire le dimanche 1<sup>er</sup> septembre afin d'y tenir la fête Champêtre annuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

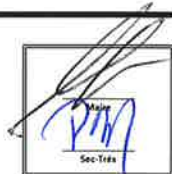
ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la gratuité du centre communautaire le 1<sup>er</sup> septembre à la Fabrique de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.4 Rédaction de la mise à jour de la Politique Familiale et Municipalité Amie Des Aînés (PFM-MADA)**

**2019-04-111**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à faire la mise à jour de la Politique Familiale et Municipalité Amie Des Aînés (PFM-MADA);



CONSIDÉRANT QUE des sondages ont été distribués et comptabilisés;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu et que les résultats ont été compilés dans un document informatique;

CONSIDÉRANT QUE le travail de rédaction et de mise en page demande une certaine expertise;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumission a été demandée auprès de Monsieur Gabriel Dagenais qui possède cette expertise;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Dagenais a soumis un estimé de 40 heures à 85 \$/heure, plus les taxes applicables s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer la rédaction de la mise à jour de la PFM-MADA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission de Monsieur Gabriel Dagenais pour la rédaction de la PFM-MADA de façon conforme aux exigences du Ministère et ce, conditionnel à l'acceptation de la demande de prolongation au secrétariat des aînés;

QUE tous les documents nécessaires pour effectuer la rédaction de la mise à jour soient remis à Monsieur Dagenais par Monsieur Pier-Carl Bédard, conseiller responsable du dossier;

ET QUE Monsieur Dagenais respecte l'échéancier qui lui sera fourni et que la version finale de la mise à jour PFM-MADA soit déposée au bureau de Madame Manon Lanthier, directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.5 Pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA)**

**2019-04-112**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie Des Aînés pour le projet *ALLONS AU PARC*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie des Aînés et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'applique;

CONSIDÉRANT QUE si la candidature de la Municipalité est retenue, elle s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures visées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles à l'aide financière associée à ses projets si elle obtient l'aide financière, incluant tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet *ALLONS AU PARC*.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.6 Questions du public**

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **9. DIVERS**





## **10. CORRESPONDANCE**

### **10.1 Lettre de remerciement**

Nous accusons réception de la lettre de remerciement du Club Quad Petite-Nation pour la contribution financière reçue de la Municipalité pour l'année 2018-2019.

### **10.2 Travaux du Ministère en préparation**

Nous accusons réception d'une correspondance du ministère des Transports informant la Municipalité que des travaux sur la Montée Lafontaine, à environ 430 mètres à l'est de l'intersection avec le chemin Lalonde sont en préparation. La réalisation des travaux est prévue dans l'année financière 2019-2020.

### **10.3 Terrain – Rue Réal**

Nous accusons réception d'une offre de Monsieur Ghislain Lafontaine offrant pour la somme de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$) à la Municipalité un terrain vacant situé sur la rue Réal en vue d'en faire une virée pour les services municipaux. Cette demande sera mise à l'étude.

### **10.4 Terrain – 18 rue Jean**

Nous accusons réception d'une offre de Monsieur Ghislain Lafontaine offrant pour la somme de dix mille dollars (10 000 \$) à la Municipalité un terrain vacant situé au 18 rue Jean en vue d'en faire une virée pour les services municipaux. Cette demande sera mise à l'étude.

### **10.5 Demande de commandites – Atelier FSPN**

Nous accusons réception d'une demande de commandite en date du 7 mars de l'Atelier FSPN pour financer leur souper spaghetti du 8 juin 2019. Nous ne donnerons pas suite à cette demande.

### **10.6 Questions du public**

## **11. QUESTIONS DU PUBLIC**

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-113

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Priscilla Maurice, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière  
adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.